

Les règles de fonctionnement en interne et vers le territoire

Prendre la parole en collectif

- Lever la main pour demander la parole
- Ne pas couper la parole aux autres
- Ne pas parler à voix haute quand quelqu'un d'autre est en train de parler. Signe d'alerte pour demander le silence.
- Parler dans le micro pour permettre à tout le monde d'entendre
- Utiliser le « je » lors des prises de parole et pas le « on »
- Enoncer son nom avant de prendre la parole (pour les premières réunions)
- Exprimer son opinion par des signes : accord objection



Communiquer entre membres du Comité

- Être bienveillants et respectueux dans les prises de paroles et les réactions (ex : ne pas se moquer)
- S'initier à la communication non violente : prendre un temps pour expliquer les règles de base et les afficher
- S'auto réguler dans les petits groupes sur la circulation de la parole : nommer une personne par groupe en charge de la circulation de la parole
- Utiliser une boîte aux lettres d'expression anonyme (demander des précisions aux auteurs)
- Utiliser la messagerie Framateam pour communiquer entre nous et limiter les mails : organiser un petit temps de prise en main de la messagerie

Communiquer vers l'extérieur

Si vous recevez des sollicitations ou si vous avez envie de témoigner de votre expérience du Comité (articles, interviews, interventions, participation à des événements...), vous pouvez vous :

- Exprimer individuellement : utiliser le « je », ne pas parler au nom du Comité mais en tant que membre du Comité, raconter son ressenti individuel, ne pas raconter les ressentis et les productions des autres membres et du groupe (confidentialité des travaux avant de les rendre publics)
- Exprimer collectivement : produire ensemble l'article, l'interview, ou le produire en petit groupe et le faire relire à tout le groupe. La sollicitation que vous avez reçue sera à faire remonter au groupe pour convenir d'un temps de travail collectif

Être présent.e pour participer aux décisions

- Être présent à au moins une réunion de travail est nécessaire pour pouvoir rédiger l'avis lors de la dernière réunion
- Prévenir par mail quand on ne peut pas venir à une réunion
- Pour la première saisine les membres qui quittent le Comité ne seront pas remplacés pour maintenir la montée en compétence collective

- Les modalités de remplacement pourront être étudiées à partir de septembre 2022 après avoir vécu collectivement la première saisine. Idée d'être à 32 ou 34 membres pour anticiper les départs.

Délibérer à plusieurs

- La délibération par consensus est privilégiée : se mettre d'accord pour rendre l'avis tel qu'il a été rédigé.
- Si besoin, s'il y a des oppositions sur le fait de rendre l'avis tel qu'il a été rédigé, voter pour déterminer combien souhaitent rendre l'avis tel quel et combien ne souhaitent pas le rendre. Cette information sera transmise au COPIL en même temps que l'avis puis rendue publique en même temps que l'avis. (ex : l'avis a été adopté par 27 membres sur 29 du Comité citoyen)
- Le consensus n'est pas recherché sur toutes les propositions de l'avis : les modalités d'animation permettent de faire émerger des points de vue éclairés et argumentés qui ont fait l'objet de discussion et de travail en petits groupes et en plénière

Représenter le Comité citoyen au COPIL (rappel : un.e représentant.e = une voix).
La méthode à utiliser pour avoir le.la représentant.e du CC au COPIL sera choisie et mise en application lors de la réunion de rendu de l'avis

- 1 membre qui siège pour une année civile + un suppléant
=> important de bloquer les dates et horaires pour les deux membres
- 1 membre qui présente l'avis lors des réunions COPIL de remise de l'avis